



Transports



URBAINS

L'UTP s'agite sur le service minimum

Alors que le ministre des transports semble se contenter de la mise en place de l'alarme sociale dans les entreprises de transports publics, L'UTP nous propose un accord de branche sur le même thème.

Pour le lecteur lambda, ce texte est tout beau tout gentil et seulement rempli de bonnes intentions **sauf que.....**

Votre serviteur a participé tout au long de 1995/1996 à la négociation de l'accord sur l'amélioration du dialogue social et à la mise en place de l'alarme sociale à la RATP dont on dit tant de bien à juste titre.

Ce fut un réel progrès pour l'entreprise, pour les usagers et pour les salariés parce **qu'il existait une vraie volonté de réussite** de la part du Président JP BAILLY. Cela s'est traduit **par des moyens conséquents** pour les organisations syndicales afin qu'elles soient en capacité de travailler en véritables professionnels. De plus, il a donné les impulsions nécessaires à **son encadrement pour qu'il joue le jeu.**

Dans le projet UTP, on retrouve le même argumentaire mais pas un mot sur les moyens de la réussite. En lisant entre les lignes, il s'avère que la ficelle est grosse et qu'ils nous prennent pour des simples d'esprit.

C'est un fourre tout destiné à nous conduire à entériner les propositions de la commission Mandelkern en l'état alors que le Ministre n'en a guère tenu compte.

Les dispositions de l'accord seraient impératives, bien pour un accord sur le dialogue !

En effet on y retrouve **des obligations que s'infligeraient les syndicats pour faire grève tous à la même heure**, la recommandation aux personnels de **ne pas faire la grève totalement** (sauf que la loi dit qu'1 minute de grève est décompté 24 H si le préavis est de 24 h ! Et puis aussi pendant une grève à **ne pas traiter d'un autre problème que celui en cours !**

La durée de **la phase d'alarme serait de 10 jours** ce qui est trop long ou bien un moyen de laisser pourrir les situations de conflit.

Comme nous sommes que des primitif, **le patronat seul ferait des formations sur le droit syndical**, bien sûr pas du tout orientées.

Pour se faire bien voir, le public devrait être informé 24 h avant le conflit des prévisions de trafic. OK, mais **ne serait-ce pas en annonçant 48 h à l'avance si l'on est gréviste ?**

Les non grévistes seraient affectés sur des lignes que l'autorité organisatrice déterminerait ? Tiens tiens ! Si ce n'est pas le service essentiel çà lui ressemble drôlement !

Daniel ZIVIC et moi mêmes serons le 7 décembre prochain à la réunion prévue au Ministère concernant ce marché de dupes proposé par l'UTP.

COMPTEZ SUR NOUS POUR LEUR DIRE QU'ON EST PAS COMPLETEMENT DEMEURES DANS LES TRANSPORTS URBAINS



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : leeroy.th@free.fr

CFTC
le syndicat constructif
www.ctc.fr